

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 30 avril 2019

Le Syndicat National des Médecins Rhumatologues (SNMR) interpelle Agnès Buzyn

2019 – *Comme chaque année, il fallait s’y attendre, les Rhumatologues font à nouveau face à la pénurie du corticoïde injectable le plus utilisé quotidiennement pour soulager durablement leurs patients : le DIPROSTENE®. Le Syndicat National des Médecins Rhumatologues (SNMR) en appelle à la Ministre de la santé pour remédier à l’urgence de cette récurrente et suspicieuse situation.*



La course aux corticoïdes injectables

Le DIPROSTENE® est un corticoïde injectable utilisé quotidiennement par les rhumatologues afin de soulager les patients souffrant de douleurs courantes : pathologies tendiniteuses, articulaires inflammatoires et mécanique. Lorsque l’on sait qu’un français sur deux souffre de douleurs articulaires (source : INSERM, 2016), on peut se rendre compte de l’urgence de la situation.

A ce jour, ni les pouvoirs publics ni le laboratoire MSD, qui fabrique et commercialise ce médicament injectable, ne se sont prononcés sur les raisons de cette pénurie. Néanmoins, ce dernier annonce de façon informelle, qu’éventuellement, la reprise de la situation « pourrait » reprendre aux alentours du 20 mai...

En attendant, cette nouvelle pénurie est synonyme de substitution du DIPROSTENE® par d'autres produits moins adaptés, plus coûteux et parfois même, moins efficace. Une conséquence, connue d'avance du fait des expériences précédentes, sera une rupture de stock de ces autres corticoïdes injectables qui vont être utilisés au-delà des quantités habituelles pour pallier l'absence du DIPROSTENE®. C'est donc une véritable course qui s'engage sur les stocks disponibles des corticoïdes injectables nous ramenant presque au temps du rationnement.

Plus inquiétant encore, ces ruptures de stock entraînent bien souvent la disparition totale du produit (exemple de l'ALTIM® en 2017). Le service médical rendu à la population se retrouve de ce fait détérioré et des milliers de médecins se retrouvent dans l'impossibilité de remplir sereinement leur mission auprès de leurs patients, toujours plus nombreux.

Situation accidentelle ou imprévoyance coupable ?

2009, 2010, 2012, 2013, 2018 et maintenant 2019, ces pénuries récurrentes ont régulièrement été dénoncées par les médecins par la voix des syndicats et des Sociétés Savantes mais la récurrence de ces problèmes démontre qu'aucune mesure n'a été prise pour sécuriser la production de ces médicaments indispensables, de sorte que ce problème de santé publique se pérennise.

Ces ruptures de stock à répétition encouragent à se poser des questions sur les réelles causes. En effet, le SNMR souligne qu'il est très curieux que ce soit toujours les molécules les moins coûteuses qui disparaissent ou viennent à manquer alors que les biomédicaments commercialisés (y compris par ce même laboratoire), ne rencontrent jamais ce genre d'embarras. Il est grand temps de mettre les autorités de santé devant leurs responsabilités afin de remédier à l'urgence de la situation, que le syndicat ne considère plus comme accidentelle mais comme étant le fait d'une imprévoyance coupable.

Appel lancé auprès de Madame le ministre de la santé

Face à l'urgence de cette situation, le Président du Syndicat National des Médecins Rhumatologues, le Dr Christian Augareils, en appelle à l'arbitrage du Ministère des Solidarités de la Santé par l'intermédiaire d'une lettre envoyée en ce début de semaine à Madame le Ministre, Agnès Buzyn.

Il est demandé au ministre, une rencontre en présence des responsables du laboratoire MSD et des institutionnels concernés (Caisse Nationale d'Assurance Maladie, DGOS, agence du médicament etc.). Lors de cette rencontre, il ne s'agira pas de déterminer un coupable mais plutôt de trouver des solutions viables et pérennes pour sécuriser la production de ces médicaments, alerter les patients et rendre à nouveau possible le travail des rhumatologues dans de bonnes conditions.

Le Dr Augareils annonce dès à présent que « Le SNMR se battra pour que ce genre d'accident ne se produise plus en incitant du mieux que nous pourrons, à ce qu'enfin, des mesures soient prises pour sécuriser la production de ces médicaments évitant que ce problème de santé publique ne se pérennise ».

A propos du SNMR :

Le Syndicat National des Médecins Rhumatologues assure la défense des intérêts professionnels matériels et moraux de tous les rhumatologues. Il coordonne ses actions avec les autres instances de la spécialité au sein du conseil national professionnel de rhumatologie (CNP). Le SNMR, syndicat vertical, est représenté dans toutes les centrales syndicales horizontales, qui signent et font vivre les conventions avec les organismes d'assurance maladie. Il est un des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics pour tout ce qui concerne l'exercice de la rhumatologie.

Contacts : Secrétariat : 10 route de Thionville - Zone Varimont • 57140 WOIPPY
E-mail: contact@snmr.org • Tel: 03 87 31 74 45 • Fax: 03 87 31 74 49

Presse : Julia Sanchez • julia.snmr@apirubi.com • 06 60 80 55 52
Fanny Devisme • snmr.communication@apirubi.com • 07 60 77 20 44